Secteur associatif. Exemplarité d'une situation dont nous nous sommes portés solidaires

Antoine Besse, Didier Bromberg

A Paris, deux lieux de soins sont menacés à court terme : l'hôpital de jour Marie Abadie (75014) et l'hôpital de jour J. Salneuve (75017). L'un comme l'autre ont leur budget 96 augmenté de 0% : 52 enfants y sont soignés par des équipes pluridisciplinaires dont le savoir faire, la recherche et des décennies d'expérience thérapeutique et de coopération avec leur environnement social sont reconnus par tous les professionnels.

Les budgets de tous ces établissements sont épluchés depuis longtemps par les tutelles DASS n'y laissant que les dépenses les plus essentielles: celles de personnels augmentant en raison des carrières garanties par les conventions collectives, nous n'évoquerons pas, bien entendu, les dépenses de nourriture des enfants dont l'augmentation est évidente.

En plus du risque de fermer ces établissements, 600 enfants attendent une place en hôpital de jour en région parisienne.

En quoi ce cas est-il exemplaire ?

- Il annonce une psychiatrie de façade qui nous serait imposée au détriment d'une psychiatrie plus humaine qui ne proposerait pas d'emblée les objectifs de guérison;

- La réponse institutionnelle et économique est brutalement assénée puisque les structures de soins ne font pas les preuves de leur capacité à guérir, à s'attaquer plus directement aux symptômes;

- Il annonce une gestion de handicap qui redeviendrait du social avec pourquoi pas, les notions d'asile ou de refuge mais seulement dans la gestion du quotidien;

- Il pose la question même de notre accès aux soins : «Ne vous en mêlez plus !» nous serait-il demandé.

Est-ce la faillite de notre accession à ce savoir-là et à la recherche ?

Est-ce que les psychiatres et les psycho-thérapeutes en sont restés ces dernières années à des querelles inutiles ?

Présent le jeudi 2 mai 96, le S.N.P.P. a soutenu ces 2 équipes en appelant à une manifestation au Ministère de la Santé le 14 mai 96. Cette manifestation a réunit 400 personnes parmi lesquelles les parents et les enfants, les personnels mais aussi de nombreux professionnels et syndicats ayant rejoint le mouvement.

En réponse le Ministère a proposé de «diligenter un audit» qui rende son avis en août 96. signalant à la délégation reçue que les arbitrages des tutelles DASS et au niveau régional à la DRASS se sont avérés encore plus gravement amputés après les précédents audits.

Lors de la manifestation du 14 mai 96, la délégation reçue au Ministère a demandé que des mesures immédiates et urgentes soient prises pour empêcher la mise en péril financier des 2 hôpitaux de jour parisiens par l'attribution d'un budget délibérément insuffisant (taux directeur à 0 %) et pour obtenir la garantie que les 52 enfants intéressés ne se retrouvent pas sans solution de soins en septembre prochain.

La réponse a été d'expliquer par quels mécanismes de «régulation inter-régionale» au niveau national, par quels «arbitrages comparatifs» au niveau régional et enfin par quelle «appréciation comparative» au niveau de la DASS, il pouvait être parfaitement normal que ces établissements aient pour 1996 un budget égal à celui de 1995 plus 0 %. Le Ministère a précisé qu'avec les Ordonnances sur l'hôpital, cette fonction «d'appréciation comparative» sera confiée aux «agences d'accréditation».

Quant à la question de savoir selon quelle légitimité des recours gagnés en justice par ces établissements n'étaient pas honorés parce que les tutelles avançaient un manque de moyens financiers, le représentant du Ministère, en l'occurrence M.J. Lenain, chef de service, adjoint du directeur des hôpitaux, a renvoyé celle-ci au parlement puisque le gouvernement demande à la représentation nationale de voter les restrictions budgétaires décidées en matière de santé.

Dès lors les 2 équipes ont maintenu la mobilisation, appelant à une journée nationale de rassemblement des personnels des établisse-ments, des parents, des associations et des syndicats le 19 juin 96 à Paris, une délégation devant se rendre ensuite à l'Élysée. A cette journée étaient présentes 146 personnes, représentant 33 établissements de Paris et de la province, dont 20 hôpitaux de jour. Le S.N.P.P. était représenté par Martine Burdet-Dubuc, Antoine Besse et Didier Bromberg.

De cette journée, il ressort que les initiatives des pouvoirs publics visent à nous diviser : secteur public contre secteur privé, secteur sanitaire contre secteur social, parents contre professionnels, etc. Lors de la réunion, il a été décidé d'organiser des États Généraux pour la défense et la promotion du travail psychothérapique dans les établissements psychiatriques et médico-sociaux, à Paris le 16 novembre 1996.

Toute correspondance et chèques de soutien sont à adresser à Mr Gérard Douay, 41 rue Raymond Losserand, 75014 Paris, tel : (1) 43.20.23.14, fax: (1) 43.21.60.60.

Dr Antoine BESSE
Dr Didier BROMBERG